



République Française
Département de la Moselle



DECISION 2022-86

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence « Sport et Loisirs » confiée à la CCCE et la définition de la politique sportive communautaire,

Considérant la nécessité de sécuriser les sols au niveau des agrès de l'aire de Fitness située à proximité du centre aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un marché de fourniture et pose de « sols souples aire de Fitness » au centre aquatique à Breistroff-la-Grande » est conclu le 4 octobre 2022 avec l'entreprise SPORT PARC SARL, 5 Avenue des Platanes, 78860 SAINT-NOM-LA-BRETECHE, pour un montant de 17 584,50 € H.T. soit un total de 21 101,40 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 4 octobre 2022

Le Président
Michel PAQUET



Certifiée exécutoire le : 06/10/2022 Le Président

Publiée le : 06/10/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 06/10/2022



Decisions | Publication sur le site de la CCCE le 23 SEP. 2024